

B-Jambes: supporting services for the government

OJ S 184/2012 25/09/2012

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SpW-DGO4-DBD-Direction des Batiment durables

Postal address: Chaussée de Liège, 140-142

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

For the attention of: Monique Glineur, directrice

E-mail: monique.glineur@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81486379

Fax: +32 81486302

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=107106**Additional information can be obtained from:**

Official name: RW-SpW-DGO4-DBD-Direction des Batiment durables

Postal address: Chaussée de Liège, 140-142

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

For the attention of: M. Luat LE BA

E-mail: luat.leba@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81486391

Fax: +32 81486303

Internet address: <http://energie.wallonie.be>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: RW-SpW-DGT1-Direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de Wallonie, 1 Bat II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: M. Derock

For the attention of: M. Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333122

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: RW-SpW-DGO4-DBD-Direction des Batiment durables

Postal address: Chaussée de Liège, 140-142

Town: Jambes
Postal code: 5100
Country: Belgium
For the attention of: M. Luat LE BA
E-mail: luat.leba@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81486391
Fax: +32 81486303
Internet address: <http://energie.wallonie.be>

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Other: Energie

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Mission de gestion scientifique et technique et d'appui administratif de l'appel à projets en efficience énergétique 2013 à destination des personnes morales de droit public, des écoles et des organismes non commerciaux en Wallonie.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Locaux loués par ou appartenant au soumissionnaire.

NUTS code BE Belgique / België

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet la gestion scientifique et technique et l'appui administratif de l'appel à projets en efficience énergétique 2013, ainsi que de ses activités connexes, destinés aux personnes de droit public, écoles et organismes non commerciaux du secteur tertiaire dont les bâtiments sont situés en Wallonie. Cette gestion s'effectue sur base des critères relatifs à l'octroi de subventions aux bénéficiaires cités pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments tels que repris en annexes 1 et 2 du cahier spécial des charges. Ce marché vise l'analyse technique des dossiers introduits au sens des critères de sélection des projets prévus dans l'appel et l'établissement d'une proposition de classement des projets introduits établie selon ces mêmes critères. Le marché inclut également la rédaction de l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'attribution des subventions aux bénéficiaires.

II.1.6. CPV code(s)

75130000 Supporting services for the government, 71356300 Technical support services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Voir point II.1.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

a) Montant du cautionnement Le cautionnement répond des obligations de l'adjudicataire jusqu'à complète exécution du marché. Il est fixé à 5 % du montant initial du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la centaine d'euros supérieure. b) Constitution du cautionnement Dans les trente jours de calendrier qui suivent le jour de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie la constitution du cautionnement selon les modalités définies à l'article 5, § 3 du cahier général des charges. La justification, signée par le déposant, devra indiquer au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du cahier spécial des charges, ainsi que les nom, prénom et adresse complète de l'adjudicataire. c) Défaut de cautionnement Lorsque l'adjudicataire est en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement dans le délai susvisé, ce retard donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à l'application d'une pénalité de 0,02 % du montant initial du marché par jour de retard. La pénalité ne peut dépasser 2 % du montant initial du marché. Lorsque l'adjudicataire reste en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement après une mise en demeure par lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut: - soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché. Dans ce cas, la pénalité est forfaitairement fixée à 2 % du montant initial du marché; - soit appliquer les mesures d'office. d) Libération du cautionnement Sur demande écrite de l'adjudicataire, le cautionnement est libérable en une fois après la réception définitive de l'ensemble des prestations.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le paiement est effectué sur base des prestations réellement effectuées et approuvées par le comité d'accompagnement. Le paiement est effectué dans les cinquante jours de calendrier à compter de la date à laquelle le comité d'accompagnement a approuvé la dépense, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession de la facture régulièrement établie.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de soumissionner au marché, le soumissionnaire reconnaît de manière certaine qu'il ne se trouve dans aucune des situations visées par les causes d'exclusion reprises à l'article 69 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 et s'engage à produire à la demande du pouvoir adjudicateur les documents et preuves nécessaires. Conformément à l'arrêté royal du 20 juillet 2005 modifiant notamment l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, les soumissionnaires belges employant du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'Office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché. La vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale. Pour les soumissionnaires étrangers, l'offre doit être accompagnée d'une attestation délivrée par l'autorité compétente, certifiant que ce soumissionnaire est en règle avec les obligations sociales et fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Lorsqu'un tel document ne peut être délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour prouver sa capacité financière, le soumissionnaire doit joindre: * soit une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 2 de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p. 24.533); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges. * Soit une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 3 de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p. 24.534); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

En vue de la sélection qualitative, le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre: - une liste de références faisant apparaître sa compétence et celle du personnel occupé aux tâches prévues dans le marché dans les domaines suivants: * bâtiments (isolation thermique des structures: sols, murs, toitures), * systèmes liés aux bâtiments (installation de chauffage, distribution de chaleur, système de régulation, de refroidissement, éclairage intérieur, ...), * équipements électriques (pompes, ventilateurs, compresseurs, ...), * systèmes exploitant les sources d'énergies renouvelables suivantes pour les besoins propres du bâtiment: solaire thermique, cogénération, le bois-énergie, pompe à chaleur, biomasse, ... - les CV et copie des

diplômes du personnel qui sera affecté à la réalisation de la mission - la preuve de la participation à la séance d'information.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

O4.04.02-12H23

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 13.11.2012 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

13.11.2012 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6.

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 13.11.2012 - 11:00

Place:

Namur (Jambes).

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés ou inventaires, plans y compris de format A0) sont uniquement et gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la Région wallonne dont l'adresse URL est la suivante: <http://marchespublics.wallonie.be>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvt-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = _ date de prise de connaissance) - demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les

contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SpW-DGO4-DBD-Direction des batiments durables

Postal address: Chaussée de Liège, 140-142

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: monique.glineur@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81486379

Fax: +32 81486302

Internet address: <http://energie.wallonie.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

20.9.2012